

52Hertz

Société par actions simplifiée

au capital de 500 euros

Siège social : 18 Boulevard de Mostaganem 13008 Marseille

Les soussignés :

Capucine Arnaud, demeurant au 180 Boulevard Baille 13005 Marseille, née le 14 aout 2000 à Briançon, de nationalité française,

Gil Raymond, demeurant au 18 Boulevard de Mostaganem 13008 Marseille, né le 10 aout 1975 à Marseille, de nationalité française,

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société 52Hertz pour désigner d'un commun accord le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

M. Gil Raymond demeurant au 18 Boulevard de Mostaganem 13008 Marseille pour une durée indéterminée,
qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,
et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.
Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans l'article 17 des statuts.

III – Rémunération du président

Le président ne sera pas rémunéré

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Marseille, Le 28 Février 2022

En 2 exemplaires.

Signature des actionnaires

Capucine Arnaud

Capucine Arnaud



Gil Raymond

*LU ET APPROUVÉ ET BON POUR ACCEPTATION
DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT*

